

Monsieur le président, le bill C-48 va augmenter le pouvoir du ministre au détriment de la Commission canadienne des transports. Il est malheureux que l'on considère que ce dernier ne sait que faire de ses pouvoirs, qu'il se désintéresse de son ministère et se moque complètement des besoins de la population.

Monsieur le président, depuis plusieurs années, le gouvernement promet des mesures appropriées. Ce bill ne résout pas tous les problèmes; il devrait être plus complet, pour que l'on n'ait pas à étudier à nouveau une loi générale traitant de toutes modalités du transport au Canada en vue d'apporter des solutions concrètes.

Monsieur le président, le Canada possède présentement un réseau ferroviaire lamentable. La lenteur des services, l'exagération des coûts des victuailles pour les passagers, le mauvais état des voies, et j'en passe, tout doit être étudié. Les Canadiens donnent des millions de dollars par année aux sociétés ferroviaires. Il sont en droit d'exiger un service adéquat, de savoir de quelle façon est administré leur argent, de connaître le montant exact des frais qu'entraîne le transport des marchandises.

Monsieur le président, le bill C-48 ne change rien en définitive à ce qui existe déjà, puisque le gouverneur en conseil et la Commission canadienne des transports pouvaient en faire usage. L'article 331.4(2) stipule que si une compagnie de chemins de fer refuse de se conformer à une demande que le ministre lui présente, ce dernier peut avoir recours au pouvoir que lui confère l'article 82 de la Loi nationale sur les transports, comme mesure d'urgence. Comme je le disais plus tôt on augmente des pouvoirs que le ministre n'a pu utiliser de façon adéquate dans le passé.

Je suis convaincu, monsieur le président, qu'il existe une mauvaise administration en ce qui a trait aux sociétés ferroviaires. Je suis aussi convaincu que l'on aurait pu y remédier sans le bill C-48. C'est pourquoi je dis que ce bill n'est qu'un paravent, afin d'éliminer temporairement l'étude des solutions adéquates aux problèmes de transport, ce que nous considérons comme primordial. C'est pourquoi, monsieur le président, j'invite le gouvernement à mettre fin le plus tôt possible à l'étude de ce bill qui n'apporte aucune solution concrète aux problèmes actuels. C'est pourquoi je dis que le ministre n'est pas sérieux. Je me réfère à la question que je lui posais le 10 mars. Je lui demandais s'il était possible de faire enquête sur les services de transport ferroviaire dans la région du Nord-Ouest du Québec, lesquels étaient lamentables, puisqu'il fallait jusqu'à 15 jours pour recevoir un colis envoyé de Montréal à Val-d'Or. Hier, j'ai reçu un communiqué de presse de ma région m'informant qu'un marchand avait commandé le 24 janvier une pièce d'équipement dont il avait un urgent besoin, et qu'il ne l'a reçue que le 18 mars.

Voilà pourquoi je dis que le ministre ne se soucie pas des problèmes qui existent dans les régions éloignées comme l'Abitibi, le Lac Saint-Jean et la Gaspésie.

[Traduction]

**M. Smith (Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre afin de présenter un rapport.

**M. l'Orateur adjoint:** Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

*Chemins de fer—Loi*

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### AGRICULTURE

**M. Walter Smith (Saint-Jean):** J'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent de l'agriculture.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'OCTROI AU MINISTRE DU POUVOIR D'OBTENIR CERTAINS RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS DES COMPAGNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchand (Langelier): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il y a sans doute lieu de répondre brièvement à certaines observations faites par le député de Vegreville (M. Mazankowski) dans son interpellation en troisième lecture du bill C-48. Malgré le petit nombre de ses dispositions, ce bill a déjà eu un effet salutaire, puisque les sociétés de chemin de fer ont fourni plus de renseignements aux provinces concernées.

Comme on l'a déjà fait remarquer, ce bill prévoit des échanges de renseignements entre gouvernements. Le fait que cette communication s'effectue à titre confidentiel ne limite pas l'utilité du bill, en ce qui concerne le tarif-marchandises. On comprend aisément que les sociétés de chemin de fer ne tiennent pas à ce que leurs chiffres confidentiels soient communiqués aux modes de transport concurrents. En réalité, les chemins de fer fournissent déjà au ministre des Transports (M. Marchand), et par son intermédiaire aux provinces, des renseignements de nature très diverse, suivant les nombreuses demandes qui ont été présentées au ministère après la conférence des perspectives économiques des provinces de l'Ouest. Les chemins de fer répondent également à d'autres demandes de renseignements présentées par les provinces des Prairies; ils fournissent en outre les éléments d'information nécessaires à d'autres études en cours, notamment à celle qui porte sur la plate-forme ferroviaire.

Le député de Vegreville avait raison de demander à être mieux informé. Pour une bonne part les renseignements recueillis dans l'exécution de ces études devraient recevoir bientôt une plus large diffusion. Le comité fédéral-provincial des transports de l'Ouest du pays, constitué par le